

OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

INSTALLATION

Jeudi 8 juillet 2021

DIRECTION ENFANCE FAMILLE JEUNESSE

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE



SOMMAIRE

1

Discours d'installation
de Mme la Présidente
du Conseil départemental

2

Intervention
des représentants
de l'ONPE

3

Définition des objectifs
de l'OdPe23
pour l'année 2021 et
de la conférence annuelle

4

Création
du comité technique
étude

5

Validation
des premiers outils
de l'OdPe23

6

Travail
sur le Règlement
Intérieur

7

Signature de la charte
constitutive
par l'ensemble
des partenaires

DISCOURS

de Mme la Présidente
du Conseil départemental
de la Creuse

INTERVENTION

des représentant(e)s
de l'ONPE

L'ONPE et les ODPE dans le champ de la protection de l'enfance en France

Magali Fougere-Ricaud, Chargée de mission-magistrate, ONPE
Louise Genest, Chargée d'études, ONPE

Réunion d'installation de l'ODPE de la Creuse, Guéret.

Le 8 juillet 2021.

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)

Création : janvier 2004 au sein du GIPED avec le SNATED

Missions :

■ **Développer et diffuser les connaissances en protection de l'enfance : connaissance chiffrée et connaissance relative aux processus de mise en danger et de protection des enfants, développées à travers des études et recherches**

→ 68 recherches soutenues en 15 ans

■ **Recenser, analyser et diffuser les interventions en protection de l'enfance**

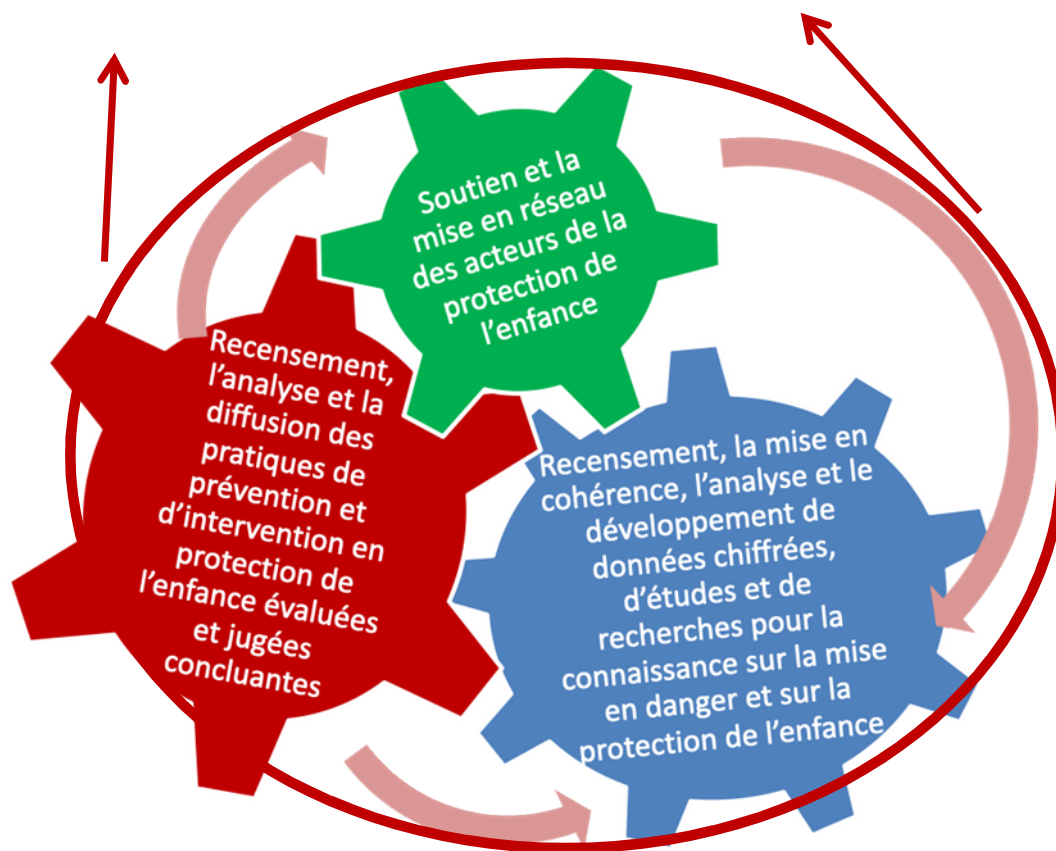
→ 79 fiches de dispositifs

■ **Soutenir les acteurs de la protection de l'enfance**

→ Nombreuses publications (rapports, notes, dossiers thématiques, guides etc.)

■ **L'ONPE présente chaque année un rapport sur la protection de l'enfance au Gouvernement et au Parlement**

Mieux connaître la protection de l'enfance pour mieux prévenir et mieux prendre en charge

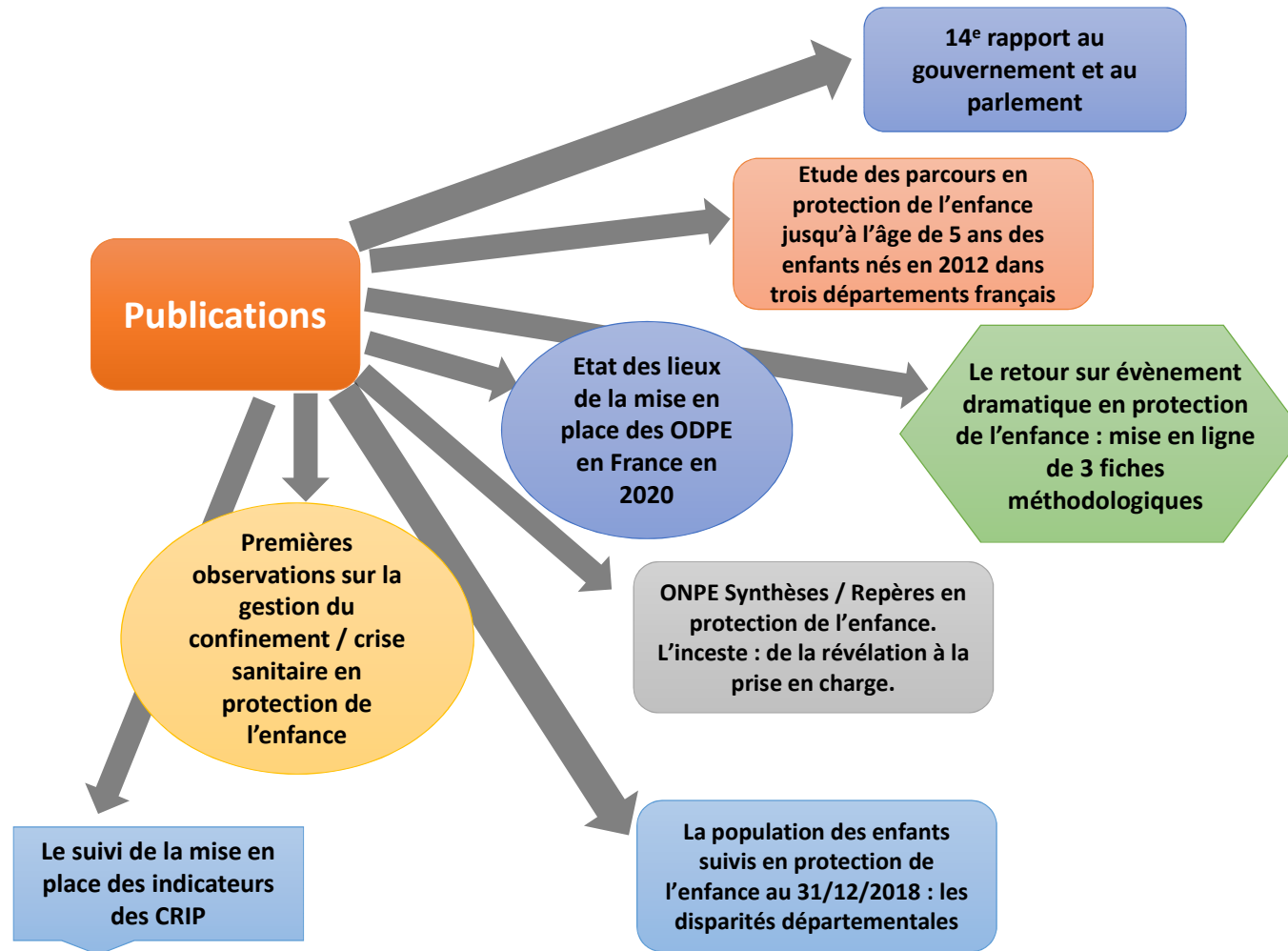


Composition de l'équipe :

- ✓ **3 chargées de mission** : magistrat, cadre de la protection de l'enfance ; directeur PJJ;
- ✓ **9 chargés d'études** : démographe, sociologue, statisticien, politiste, géographe, psychologue;
- ✓ **1 documentaliste**;
- ✓ **1 rédacteur**;
- ✓ **1 agent administratif**;
- ✓ **1 secrétaire**;
- ✓ **1 directrice, en cours de recrutement.**

Un conseil scientifique, composé de 20 membres, 10 personnes qualifiées et 10 représentants d'institutions commanditaires de recherche

Dernières publications de l'ONPE



Un nouveau format de publications bimestrielles sur 4 pages

ONPE SYNTHÈSES

ÉCHOS DE LA RECHERCHE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Numéro 1
Mars-avril 2021

Lieux de vie et d'accueil : une bifurcation dans les trajectoires des enfants comme de ceux qui les accueillent

La recherche menée par l'Apex sur les lieux de vie et d'accueil (LVA) [1] tend à confirmer qu'ils constituent une solution durable pour des enfants « incasables » dans les autres modalités d'accueil. En miroir, les permanents de LVA incarnent une figure « inclassable » par rapport aux parcours et postures professionnelles classiques en protection de l'enfance. Ils proposent une diversité de projets fondés sur le partage du quotidien, qui sont des choix autant privés que professionnels, inscrits dans des trajectoires singulières.

Par Céline JUNG, sociologue et responsable scientifique, **Melaine CERVERA,** socio-économiste, **David MAHUT,** sociologue, **Florence TARDIF-BOURGOIN,** chercheure en sciences de l'éducation, et **Yana ZDRAVKOVA,** sociologue, d'après une recherche de **l'Association de promotion des expérimentations sociales (Apex)** ayant bénéficié du soutien de **l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)** dans le cadre de son appel à projets ouvert 2018

MOTS CLÉS
ENFANT – PROFESSIONNEL
PARCOURS – MODE D'ACCUEIL
LVA – TRAVAIL SOCIO-ÉDUCATIF

Les lieux de vie et d'accueil (LVA) puisent leurs racines dans un mouvement de contestation des institutions. L'antipsychiatrie en particulier, refusant autant l'enfermement ou la spécialisation de la prise en charge, que la hiérarchisation entre personnes accompagnées et accompagnantes. Peu à peu, les LVA accueillant des enfants protégés ont acquis une reconnaissance de leur modèle et sont définitivement entrés dans l'arsenal des réponses de protection de l'enfance depuis la loi du 2 janvier 2002. Fin 2017, ils accueillent, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 2 500 jeunes sur les 61 400 accueillis en établissement [2]. Unités éducatives à mi-chemin entre l'accueil en famille et l'accueil en établissement, les lieux de vie et d'accueil (LVA) recouvrent des organisations très diverses, du cadre familial à des accueils en studios autonomes, et s'adoscent à des statuts et des formes économiques diverses. De plus, si la plupart d'entre eux sont portés par une association, c'est le seul type de structure qui peut être géré par des organismes privés à but lucratif. Cette diversité est bien représentée dans l'enquête (voir encadré méthodologique) : trois des six LVA enquêtés sont portés par des associations, un par un travailleur indépendant, un par une société anonyme à responsabilité limitée (SARL), un par une société par action simplifiée (SAS). Le LVA caractérise « le milieu de vie habituel des jeunes et des permanents éducatifs » (article D. 316-2 du Code de l'action sociale et des familles). Si le principe constitutif des LVA est donc le « vivre avec », il s'organise de différentes manières dans les LVA de l'enquête, allant de la cohabitation la plus simple des accueillis et accueillants à la non-cohabitation du porteur de projet, en passant par diverses formes de matérialisation d'un espace strictement privé pour le porteur de projet. Les LVA de l'enquête accueillent entre 5 et 11 enfants, adolescents et parfois jeunes majeurs.

ONPE SYNTHÈSES

ÉCHOS DE LA RECHERCHE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Numéro 2
Mai-juin 2021

Les dynamiques de parcours en protection de l'enfance : accompagner l'enfant dans le développement d'un rapport à soi protecteur

La recherche-action de l'Idefhi a identifié quatre types de parcours de jeunes en protection de l'enfance, à partir de deux axes – le moment d'entrée en protection de l'enfance et la stabilité du parcours. Ces parcours se construisent selon deux dynamiques distinctes – « morbide » ou « résiliente » – qui puisent leurs origines dans une pluralité de facteurs (type de maltraitance subie, organisation des premiers accueils, stabilité des professionnels, etc.). Ces dynamiques vont ensuite favoriser ou entraver les possibilités pour ces jeunes de développer un rapport à soi protecteur.

De nombreux travaux ont déjà documenté les formes variées de parcours de jeunes en protection de l'enfance : qu'ils soient français [1] [2] [3] [4] ou internationaux [5] [6], ces travaux mettent en lumière les incidences déléatoires des multitudes de ruptures pour ces jeunes (changement de lieu d'accueil, établissement scolaire, environnement social et amical, etc.) ; incidences qui peuvent prendre différentes formes (retard de développement, troubles psychologiques, difficultés de régulation émotionnelle, retard dans les apprentissages, difficulté d'accès à un logement autonome à l'âge adulte, etc.).

Dans le cadre de cette recherche, la notion de parcours est envisagée comme l'ensemble des séquences d'accueil et d'accompagnement qui composent l'expérience globale d'une prise en charge en protection de l'enfance. La notion de rupture est, quant à elle, liée à l'écho et au retentissement intimes et psychologiques que peuvent avoir ces changements pour les jeunes.

Par Ludovic JAMET, docteur en sociologie, directeur adjoint aux politiques d'accompagnement de **l'Institut départemental de l'enfance, de la famille et du handicap pour l'insertion (Idefhi)** de Seine-Maritime et responsable scientifique d'une recherche-action ayant bénéficié du soutien de **l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)** dans le cadre de son appel à projets thématique 2018

MOTS CLÉS
ASE – PLACEMENT
PARCOURS – TRAVAIL ÉDUCATIF
DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT – JEUNE

CONPE SYNTHÈSES

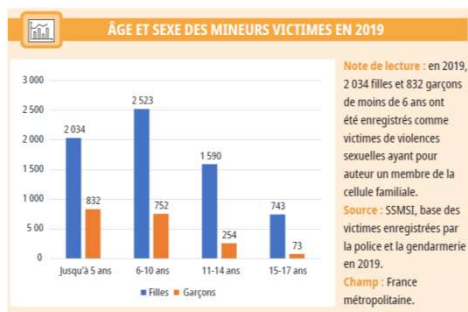
REPÈRES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Numéro 3
Juillet-août 2021

Ce que
dit le Droit

Regard sur
des dispositifs

L'inceste : de la révélation à la prise en charge



POUR ALLER PLUS LOIN

Regard sur
des recherches

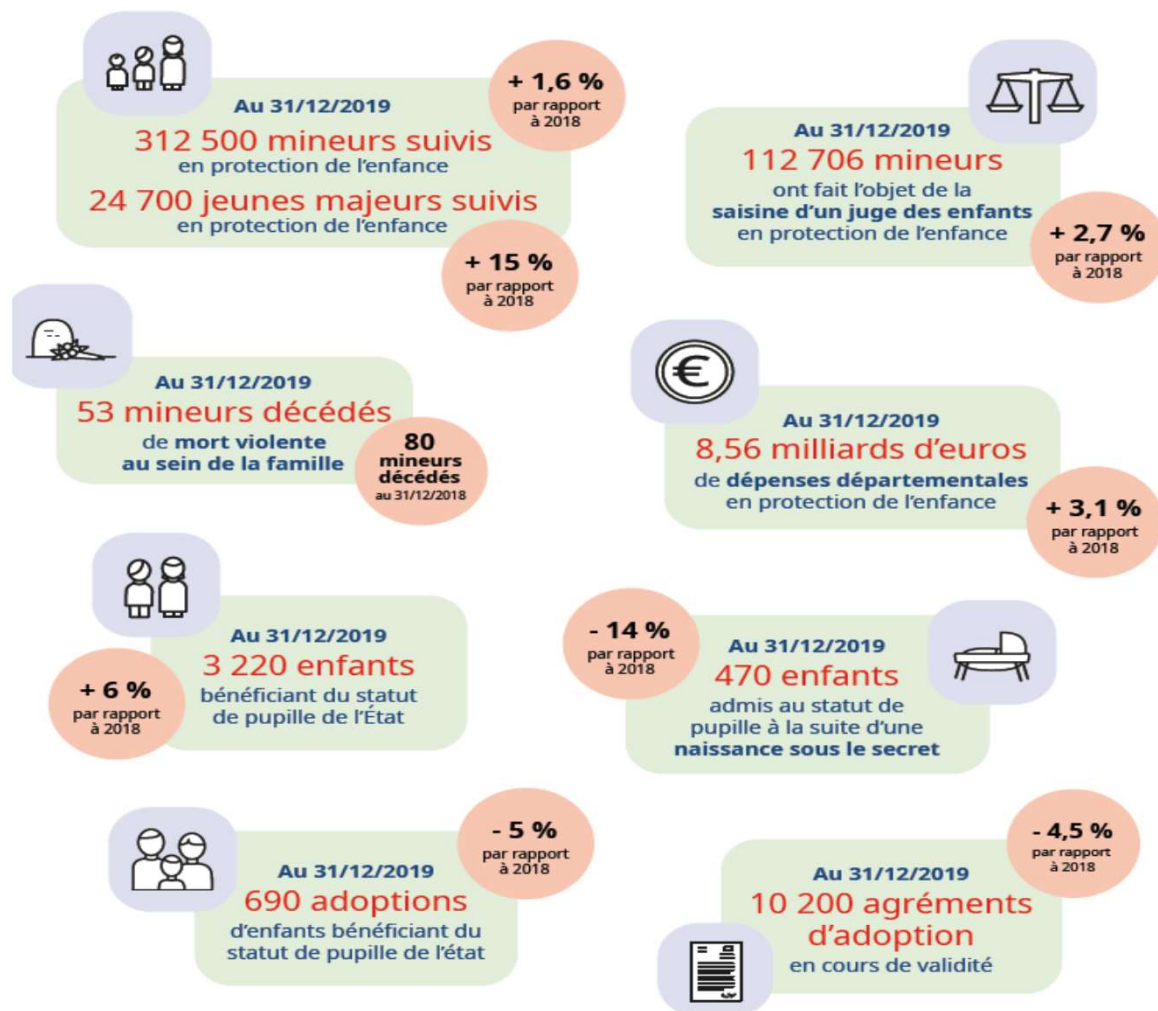


ICI ET AILLEURS : LE RECUEIL DE LA PAROLE DE L'ENFANT

Chiffres clés en protection de l'enfance

(FÉVRIER 2021)

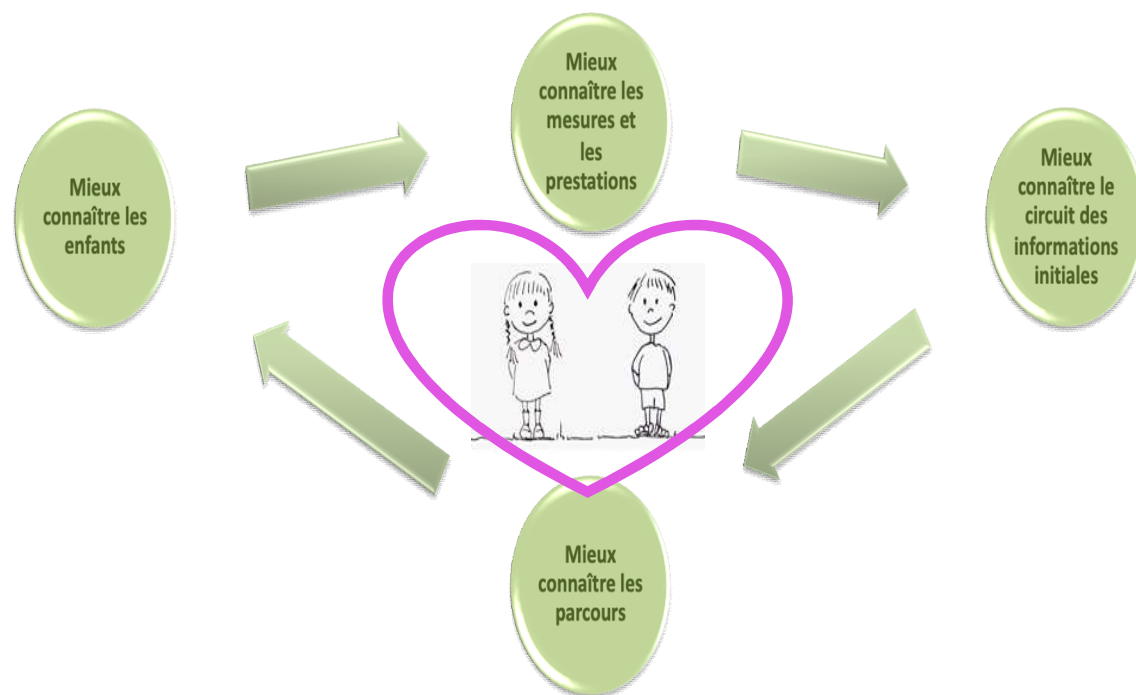
CHIFFRES POUR L'ANNÉE 2019 ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE



Olinpe : un dispositif nécessaire pour l'enjeu de sécurisation du parcours de l'enfant.

Qu'est ce que le dispositif OLINPE ?

- Observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance.
- À partir des données extraites dans les logiciels métiers des départements
- Les variables et les modalités de transmission sont fixées par décret (décembre 2016)



L'enfant est au cœur du dispositif Olinpe dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge des enfants en favorisant la continuité et la cohérence des interventions, et en les adaptant à leurs besoins. L'idée est aussi de permettre aux professionnels d'objectiver leurs perceptions, de se situer par rapport aux autres départements et d'adapter leurs pratiques.

❖ *Lien vers la vidéo présentant le dispositif Olinpe :*

https://onpe.gouv.fr/sites/default/files/ressources/videos/L_ONPE_presente_OLINPE.mp4

**Un observatoire de la protection
de l'enfance :**

**Quels objectifs et quelles
missions ?**

Enjeu originel de l'ODPE

L'article 16 de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance complète l'architecture du dispositif d'observation avec la création d'un observatoire de la protection de l'enfance dans chaque département.

⇒ Mieux **connaître** les problématiques rencontrées par les familles et les enfants

⇒ Afin d'améliorer **l'action** conduite dans le champ de la protection de l'enfance

⇒ En travaillant avec les **partenaires** sur d'autres plans que les situations individuelles

Placé sous l'autorité du président du conseil départemental, quatre premières missions sont dévolues à l'ODPE :

« 1° De recueillir, d'examiner et d'analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département, au regard notamment des informations anonymes transmises dans les conditions prévues à l'article L.226-3. Ces données sont ensuite adressées par chaque département à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.

« 2° D'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance et assurée en application de l'article L.312-8 ;

« 3° De suivre la mise en œuvre du schéma départemental prévu à l'article L.312-5 en tant qu'il concerne les établissements et services mentionnés aux 1° et 4° du I de l'article L.312-1;

« 4° De formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département. »

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016, réformant la protection de l'enfant, présente quant à elle, **de nouvelles dispositions** relatives aux ODPE :

- **La composition** des observatoires départementaux de la protection de l'enfance est désormais **pluri-institutionnelle** et définit comme tel par le **décret n° 2016-1285**, **publié au *Journal Officiel* à la date du 29 septembre 2016**.
- La nouvelle loi complète l'article L.226-3-1 du CASF relatif aux missions de l'ODPE : ce dernier est désormais chargé **de réaliser un bilan annuel des formations** continues délivrées dans le département et **d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels de la protection de l'enfance dans le département**.

Missions des ODPE

- + Outil de **production** régulière d'informations
- + Outil de **réflexion** sur les pratiques des différents acteurs
- + Lieu de **mutualisation** et d'échanges de connaissances

Structure stratégique aidant au pilotage des établissements et à l'orientation des politiques publiques et sociales par le recueil et l'exploitation des données départementales

Capacité à mobiliser les acteurs, les partenariats et à faire vivre le dispositif de protection de l'enfance

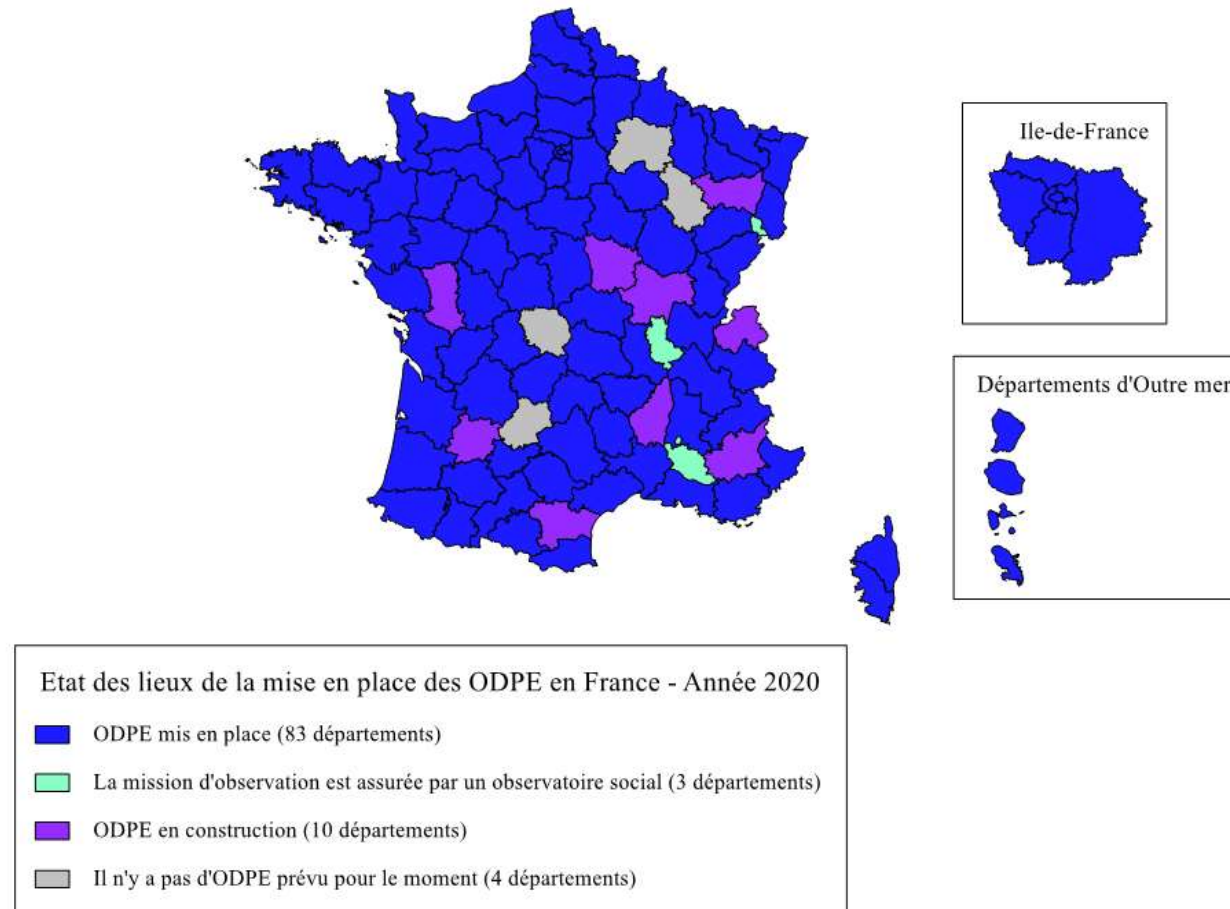
**Etat des lieux de la mise en
places des ODPE en France en
2020**

Un questionnaire, adressé à l'ensemble des directions Enfance-Famille, ainsi qu'aux responsables en charge de l'animation des ODPE.

Objectifs :

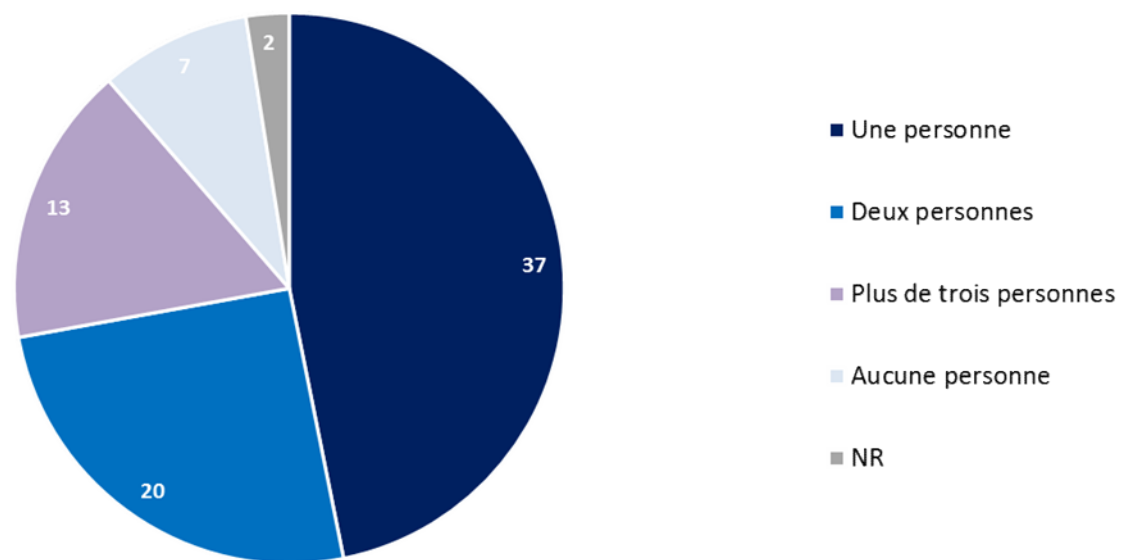
- Actualiser les informations sur la mise en place des ODPE en France en 2020.
- Mieux comprendre la composition et l'organisation des ODPE.
- Examiner les attentes et les besoins exprimés par les observatoires.
- Connaitre les projets d'études mis en place au sein des ODPE en 2019/2020.
- Aborder d'éventuelles difficultés avec le dispositif Olinpe.
- Evaluer l'implication des ODPE dans les missions qui leur sont dévolues.
- Interroger les ODPE sur la manière dont ils ont traversé la crise sanitaire de la Covid 19.

Carte 1 : Mise en place des ODPE en France au 31 décembre 2020 (N=100).



Composition et organisation des ODPE

Figure 2 : Répartition des ODPE selon le nombre de personnes rattachées au 31 décembre 2020 (N=79)



**Tableau 1 :
Composition
institutionnelle
des ODPE au 31
décembre 2020
(N=79)**

	n	%		n	%		n	%
SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL			JUSTICE			REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS		
SERVICE ASE	76	96	MAGISTRAT	75	95	ADEPAPE	51	65
SERVICE PMI	71	90	PJJ	73	92	UDAF	60	76
CRIP	59	75	ORDRE DES AVOCATS	62	78	ASSOCIATION DE DÉFENSE DES DROITS DE L'ENFANT	17	22
MDS	49	62	ASSOCIATION DE REPRÉSENTATION DES VICTIMES	19	24	SECTEUR HABILITÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	64	81
ÉLUS DU DÉPARTEMENT	76	96				AUTRE ASSOCIATION CONCOURANT À LA PROTECTION DE L'ENFANCE	51	65
SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL			ORDRE PUBLIC			REPRÉSENTANT DES USAGERS		
ARS	66	84	GENDARMERIE	60	76	ENFANTS	10	13
MDPH	63	80	POLICE	56	71	PARENTS	15	19
CMPP	21	27				SECTEUR HABILITÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	8	10
ORDRE DES MÉDECINS	48	61	ÉDUCATION, RECHERCHE, STATISTIQUES			AUTRES ACTEURS		
PROFESSIONNELS DE SANTÉ	37	47	ÉDUCATION NATIONALE	71	90	PRÉFET	55	70
MAISON DES ADOLESCENTS	28	35	ENSEIGNEMENT PRIVÉ	9	11	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	66	84
ÉTABLISSEMENT DU SECTEUR DU HANDICAP	27	34	UNIVERSITÉ	27	34	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	14	18
HÔPITAUX	48	61	INSEE	2	3	DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS	23	29
PAEJ	5	6	ÉCOLES ET INSTITUTS DU TRAVAIL SOCIAL	44	56	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE	59	75
UAMJP/UMJ	17	22	CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	5	6			

➤ **2/3 des ODPE** disposent d'une **instance stratégique** chargée d'élaborer le dispositif opérationnel de l'ODPE et de fixer les orientations internes de travail. Il s'agit souvent d'un comité de pilotage présidé par le président du conseil départemental, comprenant « les partenaires signataires du protocole ».

➤ **La majorité** a mis en place :

- **Un comité technique** en charge du suivi opérationnel de l'observatoire départemental.

- **Des commissions ou groupes de travail** organisé(s) autour de problématiques repérées par les acteurs de terrain.

Groupes de travail : onze axes de travail repérés

- La formation (pour 15 ODPE)
- L'élaboration et le suivi du schéma départemental (pour 12 ODPE)
- Les jeunes majeurs (pour 8 ODPE)...

Thématique	Département	Intitulé du groupe de travail	
1 formation	Corse (20)	La formation	
	Côtes-d'Armor (22)	La formation	
	Finistère (29)	Commission formation continue en protection de l'enfance	
	Gironde (33)	La formation en protection de l'enfance	
	Ille-et-Vilaine (35)	Le recensement des besoins en formation sur le département	
	Isère (38)	La formation	
	Jura (39)	Les formations interinstitutionnelles	
	Loiret (45)	La formation	
	Nord (59)	La formation	
	Pyrénées-Orientales (66)	Formation pluri-institutionnelle en protection de l'enfance	
	Var (83)	Les formations interinstitutionnelles	
	Haute-Vienne (87)	La formation	
	2 schéma départemental	Corse (20)	Schéma régional
		Côtes-d'Armor (22)	Suivi du schéma départemental
		Isère (38)	Le schéma départemental
Nord (59)		Le suivi du schéma des solidarités humaines	
Tarn-et-Garonne (82)		Le schéma départemental	
Var (83)		Le suivi du schéma de l'enfance	
Vienne (86)		Le suivi du schéma départemental	
Haute-Vienne (87)		Le schéma départemental	
Vosges (88)		L'élaboration du schéma départemental	
Essonne (91)		Le schéma départemental	
3 jeunes majeurs MNA		Alpes-Maritimes (6)	Jeunes et autonomie
		Bouches-du-Rhône (13)	Les adolescents difficiles
	Corse (20)	Les MNA	
	Doubs (25)	Les MNA / Les jeunes majeurs	
	Ille-et-Vilaine (35)	Les jeunes à problématiques multiples	
	Loire-Atlantique (44)	Étude de terrain sur l'expression d'un groupe de jeunes en foyer à propos de leur scolarisation	

Les comités d'usagers

➤ **L'enquête révèle une mise en place plus importante d'instances de type « Comité des usagers », avec 17 ODPE concernés (2 en 2016 et 4 en 2018).**

➤ **Quelques références bibliographiques :**

- Ansa / DGCS : « Mettre en place ou redynamiser son conseil de vie sociale. Guide de bonnes pratiques à destination des établissements de protection de l'enfance ».
- Le Conseil de l'Europe : « Ecouter - Agir- Changer. Manuel du conseil de l'Europe sur la participation des enfants ».
- Les rapports de l'ODPE de la Gironde et des Pyrénées Orientales...

Et à l'international ...

- Lacroix, Isabelle.(2016) : « La participation collectives des jeunes en protection de l'enfance : une revue de la littérature internationale ».

Le soutien de l'ONPE

- ✓ Animation du réseau des ODPE
- ✓ Journées nationales : la prochaine en décembre 2021 (9^e séminaire technique des ODPE)
- ✓ Animation d'un espace réservé sur internet
- ✓ Organisation et animation régulière de groupes de travail
- ✓ Accompagnement des ODPE avec déplacements
- ✓ Co-construction du dispositif de transmission des données de l'ASE vers l'ODPE et l'ONPE (dispositif OLINPE).
- ✓ Diffusion de l'information : lettre électronique, notes d'actualité, mutualisation des connaissances...

OBJECTIFS 2021

Définition des axes de travail prioritaires pour l'année 2021

PROPOSITIONS

- 1 • Suivi du schéma départemental de protection de l'enfance avec une partie du rapport annuel de l'OdPe consacré aux actions du schéma déjà engagées
- 2 • Engager le travail sur les besoins fondamentaux des enfants
- 3 • Réflexion pour la création d'un comité d'utilisateur

Préparation de la conférence annuelle

PROPOSITION

- 1 journée à définir en décembre 2021 (21 décembre ?) sur le thème des besoins fondamentaux :
 - Matin : invitation de tous les partenaires de la protection de l'enfance*
 - > Présentation du rapport 2020 de l'ODPE 23
 - > Intervention d'un professionnel sur les besoins fondamentaux
 - > Groupes de travail ou table-ronde et restitution
 - Après-midi : réunion du comité stratégique*

CRÉATION DU COMITÉ TECHNIQUE ÉTUDE

Pour rappel le comité technique étude :

- Se réunit au minimum deux fois par an
- Collecte les données statistiques et les analyse
- Prépare le rapport annuel de l'ODPE
- Elabore le programme départemental pluriannuel des besoins en formation en prévention et protection de l'enfance et le bilan annuel

PROPOSITIONS

- A défaut de désignation, les membres du comité de pilotage seront convoqués pour assister au comité technique étude.
- > 1^{ère} réunion envisagée en septembre 2021
 - > Réflexion sur la création possible de commissions thématiques par le comité technique étude
 - > Groupe de travail sur la formation

Désignation des membres du comité technique étude :

- > réponse attendue avant le 31/07/2021
(un courrier va être envoyé)

OUTILS DE COMMUNICATION

FONCTIONNEMENT

PRÉSIDENT DE L'ODPE
Président du Conseil départemental
ou son représentant

préside

COMITÉ STRATÉGIQUE

- **Composition** : ensemble des membres de l'ODPE
- **1 réunion** en séance plénière/an au minimum
- **Mission principale** : soumettre à validation du Conseil départemental, les décisions stratégiques nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention et Protection de l'Enfance

définit

COMITÉ TECHNIQUE ÉTUDE

- **Composition** définie par le Comité stratégique
- **2 réunions** /an au minimum
- **Missions** :
 - > Collecte de données statistiques et analyse
 - > Préparation du rapport annuel de l'ODPE
 - > Elaboration du programme départemental pluri annuel des besoins de formation en prévention et Protection de l'Enfance et bilan annuel

peut créer

COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Missions** :
- > Approfondir des sujets
 - > Apporter une analyse technique à certains questionnements

prépare

CONFÉRENCE ANNUELLE

- Présentation du bilan annuel** de l'ODPE auprès de l'ensemble des partenaires de la Protection de l'Enfance

1 dépliant

OdPe²³

la CREUSE
e Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
PÔLE COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE
SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
13 RUE JOSEPH DUCOURET
23000 GUÉRET
LMIGOT@CREUSE.FR / 05 44 30 24 89



www.creuse.fr

la CREUSE
e Département

OdPe²³
Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

Partenariat

MUTUALISATION

ECHANGE

OBSERVATION

ANALYSE

Serie Communication CD23 - Crédit photo : iStock

OUTILS DE COMMUNICATION

la CREUSE
le Département



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL NOS SERVICES CONTACT Saisir un mot clé OK

Accueil ▶ Nos services ▶ Enfance, famille, jeunesse ▶ Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance

Ecoutez ▶

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance (OdPe) est une des actions déployées dans le cadre du Schéma départemental de protection de l'enfance 2021-2026.



OBJECTIFS

Un outil au service des politiques départementales de la Protection de l'Enfance et des professionnels qui y concourent pour :

ENFANCE, FAMILLE, JEUNESSE



Le Centre de vaccination



La Protection Maternelle et Infantile



PRATIQUE

- COORDONNÉES
- GUIDE DES AIDES
- RECUEILS DES ACTES
- APPELS À PROJETS
- OUTILS DE COMMUNICATION
- ESPACE PRESSE

MÉTÉO



Guéret : 19°

MERCREDI 9 JUIN 2021

Nous fêtons les :
Diane et les Félicien

1 page
sur le site
www.creuse.fr

OUTILS DE COMMUNICATION

des questionnaires

QUESTIONNAIRES	
Destinataires	Données à collecter
Conseil Départemental de la Creuse	<ul style="list-style-type: none"> - Informations préoccupantes et signalements - Statistiques ASE - Statistiques PMI - Statistiques MDPH
DDETSPP	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à l'accueil d'urgence 115 et SIAO - Données relatives aux violences familiales
DSDEN	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à la scolarisation - Données d'activités du service social de l'éducation nationale - Données relatives à l'enfance en danger - Données relatives à la santé scolaire - Actions de prévention
DTPJJ	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives aux mesures exercées

ARS	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à la santé des enfants - Données relatives aux actions de prévention
CAF et MSA	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives aux familles - Données sur les actions de prévention liées à la parentalité - Données sur les actions de prévention liées aux violences familiales
Tribunal	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives aux affaires pénales et civiles
Défenseur des droits	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à son activité avec les familles avec enfants
ESMS/ LVA	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à leur activité et au profil des enfants accueillis
Groupement de gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à l'activité des services en lien avec l'enfance en danger
Direction départementale de la Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à l'activité des services en lien avec l'enfance en danger
AECJF	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à l'exercice des mesures - Données relatives à l'espace MOSAIQUE
Mission locale	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur les adolescents suivis par la mission locale
APAJH	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives aux établissements et aux enfants fréquentant les établissements
ALEFPA	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives aux établissements et aux enfants fréquentant les établissements
PEP23	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à l'activité du CAMPS - Données relatives à l'activité du CMPP - Données relatives à l'activité de la Maison des Adolescents
Comité d'accueil Creusois	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à l'accueil de jeunes mères avec enfants de moins de 3 ans - Données relatives à l'activité du SIAO
Centres hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives aux enfants hospitalisés, aux consultations hospitalières concernant l'enfance en danger et aux actions de prévention sur l'enfance en danger.
Ensemble des partenaires concernés par la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des formations - Recueil des besoins

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Les missions

Article 2 : Les objectifs

Article 3 : La composition

Article 4 : Les instance

Article 5 : Fonctionnement

*Envoi des convocations au minimum 1 mois / 3 semaines /
15 jours avant la date de réunion*

Article 6 : Transmission des informations
et des données

Article 7 : Règles applicables au RGPD

En raison du contexte démographique du département de la Creuse et afin de garantir l'anonymat des données collectées, il est considéré que seules les données supérieures à 4 / 5 personnes par échelon ne seront prises en compte. En dessous de ce chiffre, l'anonymat ne peut être garanti.

Article 8 : Siège de l'ODPE

Article 9 : Application du présent règlement

SIGNATURE

de la charte constitutive

OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

PÔLE COHÉSION SOCIALE / DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE / SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

13 RUE JOSEPH DUCOURET • 23000 GUÉRET